

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique F A H R	Type M 1 0 0 0 (avec récolteuse de maïs) (moteur F 6 L 912)	Fiche d'homologation N° CH 5252 18
--	-------------------------------	---	---------------------------------------

Constructeur Maschinenfabrik FAHR AG., Cottmadingen, Werk Lauingen (BRD)
 Identification "M 1000" sur la plaque du constructeur "1115" devant le No du châssis

Plaque constr. à droite, à l'avant en haut sur la plateforme
 N° du châssis à l'avant, à droite sur l'essieu avant
 Ident. du moteur "F 6 L 912" sur le bloc, sous le démarreur et en haut sur la soufflerie, plaque rivée
 Importateur princ. BUCHER - GUYER AG., Maschinenfabrik, 8166 Niederveningen
 Véhicule homologué 1115 - 0031800 Signes fixes dans code du type M 1000 + 1115

Chassis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique, sur roues AR
 Transmission mécanique non synchronisée, variateur **)
 Nombre de vitesse 3 ***) Entraînement roues avant
 Frein de service hydraulique ou mécanique, à disques, sur les roues AV resp. sur arbres à pignons; frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
 Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur l'arbre de la boîte c.v.
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. -

Moteur
 Marque DEUTZ Type F 6 L 912
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position au centre
 Refroidiss. air Nombre cylindr. 6
 Alésage 100 Course 120
 Cylindrée 5652 CV-impôt 28,78
 Puissance en CV 90 DIN à t/min 2650
 Bruit 84 dB/A à t/min 2800
 Silencieux 1 = 730 x 120 x 230
 Mesure des gaz Bacharach = 2,5
 Déparasitage -

Carrosserie moissonneuse-batteuse avec récolteuse de maïs, sur
 Nombre de portes - Indic. vit. [demande avec cabine +)
 Ceintures sécurité - Rétroviseur de chaque côté
 Cale 1 = 540x220x320 Atelage -
 Antivol -
 Nombre de places t 1 av. 1 centre - ar -
 Dimensions
 Longueur int. 9500 Empattements 3500 / 3400 *)
 Largeur 3500 Voie av 2500 ar 2020
 Hauteur 3500
 Porte à faux lat. 4350 Voies av - ar -
av 1650 Braquage q 13600 d 13500
ar 1650 3300 *)
 Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 5870 1510 7380
 Charge utile
 Poids total 5870 1510 7380
 Garantie fabr. 6700 2200 8000
 Dimens. pneus 18,4/15-30AS 11,5/80-15 (Variantes ***)
 Ply / bar 10 / 1,8 6 / 2,0 voir
 Charge 6010 2820 remarques)
 pour V max 25 25

Circulation avec remorque non admise
 Garantie poids remarquable avec frein -
 Garantie poids remarquable sans frein -
 Garantie poids de l'ensemble -
 Poids remarquable testé -
 Vitesse maximale selon le constructeur 22 km/h
 Vitesse maximale testée 24 km/h
 (2800 t/min)

Equipement	§)
Feux de route	CH 1 0822 02
Feux de croisement	A (E)
Feux de position	R (E)
Feux rouges	
Feux stop	
Clignoteurs	av _____ avant/ 3+4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av _____ I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av _____ I _____ ar 1/ R (E) au centre
Feux complément.	feu de danger CH 1 0880 01 / 02
Eclairage plaque	
Essuie-glace	_____ avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA 001 781

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	F A H R M 1000	
Homologation		
N°	CH 5252 18	
Carrosserie	+) moissonneuse-batteuse avec récolteuse de maïs	
Places	total 1	avant 1
Poids à vide	7380	Carburant D
Charge utile	=	CV-impôt 29,78
Poids total	7380	Cylindrée 5652

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : largeur, distance depuis le volant vers l'avant.
- ** Transmission : variateur, sans palier, progressive.
- *** Variante de pneus: AV = 23,1-26 AS 12 PR charge 7720 (1,7), V-max 25 km/h
AR = 10.0/75-15 6 PR 2240 (2,25) 25 km/h

§) Feux de croisement: la distance du sol est admise pour raisons techniques.

Le bâti arrière pour la fixation du lest doit être monté, si le véhicule n'est pas équipé d'un hache-paille.

+) Pour l'immatriculation de ce type sans la récolteuse de maïs, voir FH CH 5252 12 ou CH 5252 13.

A noter dans le permis de circulation:

- plombage sur butée de pleine charge;
- la charge sur l'essieu dirigé arrière doit être d'au moins 20 % du poids effectif du véhicule (lest ou hache-paille);
- lors de courses de transfert, la faucheuse doit être assurée mécaniquement;
- la goulotte de décharge doit être repliée et assurée;
- les feux et les clignoteurs prescrits doivent être montés;
- l'échelle doit être remontée et marquée jaune/noir à l'avant et à l'arrière;
- protection marquée jaune/noir avec clignoteurs, feux de position et 2 miroirs d'angles > 300 cm2 exigée devant les pointes des diviseurs;
- fanions avec marquage jaune/noir (600x300) exigés aux supports des feux arrière.
- feu jaune de danger exigé.

Lieu et date de l'homologation

Niederveningen, 24.-26.06.75

Homologation fédérale des types de véhicules